

Règlement de la section Aquadécouverte

1. Organisation générale

- (a) Ce règlement s'ajoute au règlement général du Martigny-Natation.
- (b) La section Aquadécouverte contient plusieurs cours qui accueillent les enfants uniquement ou les enfants avec leur parent.
- (c) Les cours sont organisés par le Martigny-Natation. En aucun cas, le personnel, maîtres-nageurs et caissières, doit être sollicité.
- (d) L'encaissement des cours se fait le premier soir de chaque session en cash ou avec les bons de la commune. Les cours ne sont ni remboursés, ni remplacés. Des exceptions peuvent avoir lieu après une justification validée par le comité.

2. Aqua'school, Aqua'stage et Aqua'privé

- (a) Les cours Aqua'school et Aqua'stage accueillent uniquement les enfants.
- (b) Les parents sont priés d'attendre devant l'enceinte de la piscine. Les parents ne sont pas autorisés dans les vestiaires et au bord du bassin. Les enfants sont pris en charge et ramenés à l'entrée de la piscine par un moniteur.
- (c) Aucun enfant ne doit passer la porte de la caisse sans moniteur.
- (d) Les enfants se changent dans des vestiaires spécifiques. L'accès aux cabines est possible, mais elles doivent restées ouvertes.
- (e) Les enfants sont priés de porter des habits simples à enfiler.
- (f) Les enfants ne peuvent pas sortir de l'eau durant toute la durée de la leçon.

3. Aqua'family et Aqua'baby

- (a) Les cours Aqua'family et Aqua'baby accueillent les bébés et enfants avec leur parent.
- (b) Ces cours sont conçus pour accueillir un seul parent par participant.
- (c) Un vestiaire spécifique sera désigné.
- (d) Les participants sont sous la responsabilité de leur parent.